Pour publication immédiate : 25/2/2016 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE LE COMITÉ DE L'APPROBATION DES RÉGLEMENTATIONS SUR L'IMMOBILIER DE L'ÉTAT DE NEW YORK RENFORCE SES EFFORTS EN VUE DE FAIRE RESPECTER L'APPLICATION DU LOGEMENT ÉQUITABLE

L'approbation suit le lancement du nouveau programme d'application du logement équitable, qui éliminera la discrimination en matière de transactions locatives et d'achats immobiliers

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Comité sur l'immobilier de l'État de New York a approuvé à l'unanimité une réglementation proposée en vue de renforcer les efforts d'application du logement équitable par l'État et d'empêcher certaines pratiques discriminatoires chez les professionnels de l'immobilier. Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé, plus tôt ce mois-ci, le lancement d'un programme d'application du logement équitable, une initiative révolutionnaire visant à déceler les discriminations en matière de transactions locatives et d'achats immobiliers.

« La discrimination en matière de logement est non seulement mal, c'est aussi illégal, et cette administration n'a aucune tolérance pour ces pratiques immorales et sans scrupules, **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** Je félicite les membres de ce comité d'avoir agi rapidement et d'avoir travaillé avec nous en vue de créer un New York sécuritaire, juste et accueillant. »

La réglementation proposée stipule clairement que les actes de discrimination posés par les professionnels de l'immobilier autorisés sont illégaux et que le Département de l'État de New York donnera des sanctions, par exemple des amendes et la révocation des permis, aux courtiers immobiliers et vendeurs se livrant à des pratiques discriminatoires dans le cadre d'activités immobilières autorisées.

Le Comité sur l'immobilier a pour président le secrétaire de l'État et compte des membres du public ainsi que des représentants de l'industrie immobilière de l'État de New York. À l'exception des questions spécifiquement déléguées au secrétaire, le Comité a l'autorité générale requise pour promulguer les règles et réglementations touchant aux courtiers immobiliers et aux vendeurs en vue d'assurer la gestion et le respect de l'Article 12-A de la Loi sur l'immobilier.

« Le Département de l'État de New York remercie les membres du Comité sur l'immobilier d'avoir approuvé rapidement ces importantes réglementations, **a déclaré la secrétaire de l'État par intérim Rossana Rosado.** De refuser à des New-Yorkais l'accès au logement, que ce soit par le harcèlement ou la discrimination, ne sera pas

toléré. »

« Le Comité sur l'immobilier de New York (REBNY) félicite le Département de l'État, le bureau du gouverneur et leurs personnels respectifs de tout ce qu'ils font en vue d'améliorer et de renforcer nos importantes lois sur le logement équitable, **a déclaré John H. Banks, président du REBNY.** Le REBNY est prêt à aider le Département de l'État et le gouverneur en vue de poursuivre la création de programmes d'éducation et de sensibilisation au logement équitable en soutien à ces initiatives. »

« L'Association des REALTORS® de l'État de New York (NYSAR) et ses 50 000 membres félicitent le Gouverneur Andrew M. Cuomo du programme d'application du logement applicable qu'il a récemment lancé, **a déclaré monsieur S. Anthony Gatto, conseiller général et directeur des services juridiques, NYSAR.** REALTORS® de New York soutient vigoureusement cet idéal disant que personne ne devrait être discriminé en raison de sa race, de sa couleur, de son origine nationale, d'un handicap ou de son état familial, ni pour aucune autre raison appartenant à des catégories protégées par la loi locale et de l'État de New York, par exemple l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le statut militaire, l'âge ou le fait d'être victime de violence familiale. Nous souhaitons également remercier le Département de l'État de sa coopération en vue d'intégrer un certain nombre de suggestions faites par la NYSAR et le REBNY. »

Le Département de l'État tiendra également le secteur immobilier informé de la nouvelle réglementation et développera des directives détaillées informant les agents immobiliers et les vendeurs au sujet de leurs obligations légales.

La Division des droits de l'homme de l'État de New York a déposé un avis de règlement proposé auprès du Département de l'État. La réglementation proposée clarifie qu'il est illégal, en vertu de la Loi sur les droits de l'homme, de faire preuve de discrimination envers certaines personnes en raison de leur relation ou association avec des membres d'un groupe d'individus protégé. Cette réglementation assurera que tous les New-Yorkais savent qu'ils ont le droit de louer ou d'acheter un espace résidentiel ou commercial ou d'exploiter ces espaces en tant que magasin, restaurant ou cinéma peu importe la race, couleur de peau, croyance, orientation sexuelle, handicap ou autre caractéristique protégée des membres de leur famille, associés ou clients. Cette réglementation s'appliquera également à toutes les sections protégées de la Loi sur les droits de l'homme, dont les lieux publics, l'emploi et le crédit.

Les réglementations proposées par le Département de l'État la Division des droits de l'homme seront publiées dans le numéro 10 du Registre d'État le 9 mars 2016, et seront sujettes à une période de commentaires de 45 jours.

On retrouve plus d'information sur ce qui constitue des pratiques discriminatoires dans la vente ou la location de logement dans le Guide sur le logement équitable de la Division des droits de l'homme de l'État de New York.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418